

Principe de l'action de secours

Arrêter immédiatement toute cause évidente de détresse respiratoire comme une obstruction des voies aériennes (ex : OBVA complète).

Risques et conséquences

L'atteinte de la fonction respiratoire retentit rapidement sur les deux autres fonctions vitales et menace, immédiatement ou à très court terme, la vie de la victime car ses organes vitaux (cœur, cerveau) peuvent, très vite, être privés d'oxygène.

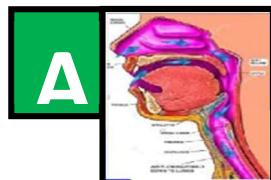
La fonction respiratoire

Elle est appréciée en deux étapes au cours du bilan primaire.

La première étape (dans le A du primaire) évalue si les voies aériennes supérieures sont libres pour permettre à l'oxygène de l'air, d'atteindre efficacement les poumons (voies aériennes inférieures).

La seconde étape (dans le B du primaire) apprécie l'efficacité de la ventilation pulmonaire, afin de d'évaluer si l'oxygène de l'air est utilisé correctement par la victime.

Les voies aériennes supérieures



« Airway » Libération des voies aériennes et stabilisation du rachis cervical

Objectif :

Maintenir en permanence la liberté des voies aériennes et la stabilisation du rachis cervical (si nécessaire).

- Les voies aériennes supérieures de la victime sont évaluées pour vérifier qu'elles soient libres, c'est-à-dire dégagées, protégées et qu'aucun risque d'obstruction n'est présent.
- Le but ici est d'assurer un apport efficace d'oxygène aux poumons de la victime de façon à maintenir son métabolisme (apport d'oxygène aux cellules de l'organisme).

Une victime qui parle correctement a les voies aériennes libres et perméables.

Conduite à tenir :

- Stabilisation du rachis si suspicion de traumatisme de celui-ci.
Elle peut être interrompu seulement :
 - Sur ordre du Chef d'Agrès du VSAV, après avoir demandé à la victime de ne pas bouger la tête.
 - Uniquement si cette dernière est allongée à plat dos, consciente, calme et coopérante.
- Appréciation de la liberté des voies aériennes, adapter son geste de LVA suivant une éventuelle suspicion traumatique ou non dans le bilan circonstanciel.



Stabilisation



LVA élévation du menton



LVA bascule de tête en arrière

Gestes à pratiquer de façon urgente :

Inconscient sur le ventre	Retournement d'urgence.
OBVA / Suffocation complète	Technique de désobstruction.
Obstacle externe	Relâchement d'un lien si constrictif autour du cou Retrait d'un casque intégral.
Ronflement ou d'apnée	Libération des Voies Aériennes adaptée.
Inconscient sur le dos	Libération des Voies Aériennes adaptée.
Corps étranger visible	Extraction digitale.
VA menacées par des liquides (sang, vomissures)	Aspiration
Stabilisation du rachis cervical	<p>La stabilisation est effectuée en cas de suspicion de traumatisme du Rachis, d'après les éléments recueillis dans le bilan circonstanciel.</p> <p><u>Elle peut être interrompu seulement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Sur ordre du Chef d'Agrès du VSAV, après avoir demandé à la victime de ne pas bouger la tête.- Uniquement si cette dernière est allongée à plat dos, consciente, calme et coopérante. 